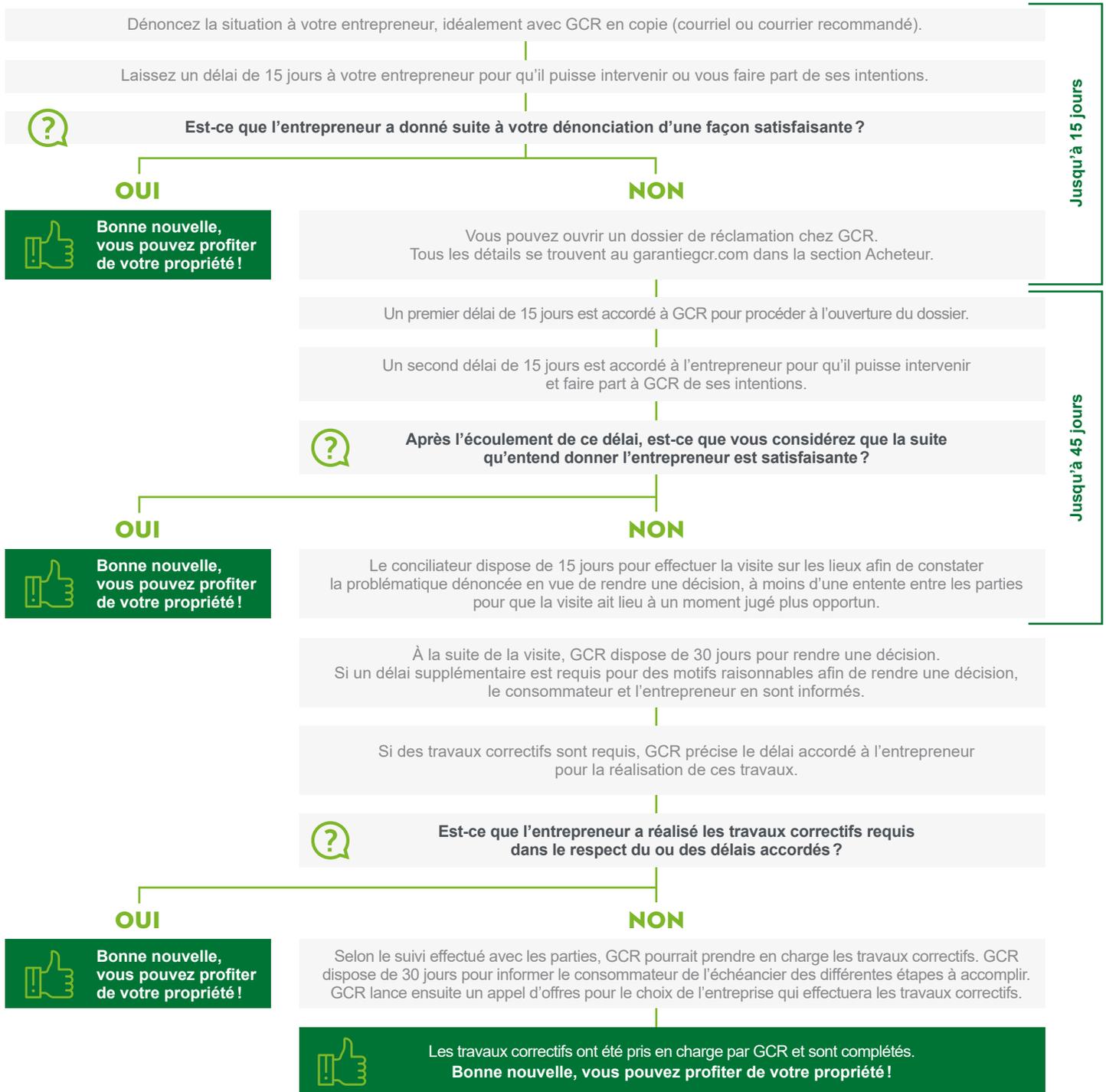


# VOUS CONSTATEZ UNE PROBLÉMATIQUE AVEC VOTRE PROPRIÉTÉ ?



## EN DÉSACCORD AVEC LA DÉCISION ?

En cas de désaccord avec la décision rendue par GCR, le consommateur ou l'entrepreneur dispose d'un délai de 30 jours suivant la réception de la décision pour démarrer le processus de médiation ou d'arbitrage.



## POUR EN SAVOIR PLUS

Téléphone 514 657-2333

Sans frais 1 855 657-2333

[info@garantiegr.com](mailto:info@garantiegr.com)